



PROCES-VERBAL NO 17 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 12 mars 2025 à 19h30 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général pour la période 2024-2025.

Vice-présidence : Mme Cornelia Rolli Salathe

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo
M. Boris Geiser
M. Bernard Sturny
M. Michel Werro

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Assermentation de M. François Meuwly par Monsieur le Préfet Christoph Wieland
3. Appel nominal
4. Approbation de l'ordre du jour de la séance
5. Approbation du procès-verbal de la séance no 16 du 11 décembre 2024
6. Election de la présidence du Conseil général pour 2025
7. Election de la vice-présidence du Conseil général pour 2025
8. Adoption du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
9. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général
10. Informations du Conseil communal
11. Retour des présidents des commissions
12. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chers collègues du Conseil général,
Monsieur l'Abbé Martin,
Mesdames, Messieurs les représentants de la presse,
Chers jeune citoyen et apprenti,
Mesdames, Messieurs,

A vous tous, je souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général, j'adresse une bienvenue toute particulière à M. l'Abbé Martin, notre jeune citoyenne, Luana, ainsi qu'à notre apprenti employé de commerce Marius, qui donne un coup de main ce soir en l'absence d'un scrutateur et de son suppléant. »

2. Assermentation de M. François Meuwly par Monsieur le Préfet Christoph Wieland

Mme Geneviève Nenning donne la parole à M. le Préfet Christophe Wieland pour l'assermentation de M. François Meuwly.

M. le Préfet Christoph Wieland profite de sa présence pour informer des portes ouvertes de la Préfecture, l'évènement se nomme « Bienvenue au cœur du district » et est organisé dans tous les districts du canton de Fribourg. Toutes les préfectures sont ouvertes le 14 mars 2025. Pour la Préfecture du Lac, la partie visite aura lieu entre 16h00 et 18h00, puis de 18h00 à 22h00 avec dégustation de produits locaux et animation musicale.

M. le Préfet Christoph Wieland demande à l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation de M. François Meuwly en prononçant le texte suivant, conformément à l'article 57 de la Loi sur les communes :

« Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. »

M. François Meuwly prête serment.

M. Christoph Wieland félicite M. François Meuwly pour ce nouveau challenge.

Mme Geneviève Nenning félicite M. François Meuwly et lui souhaite bienvenue au sein du Conseil général.

Mme Geneviève Nenning rappelle que les débats sont enregistrés, que les membres du Conseil général sont priés d'utiliser les micros mis à disposition et de décliner votre identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Chacun peut s'exprimer en français ou en allemand. Une traduction ou une explication peuvent être demandées en tout temps.

Pour cause d'absence de M. Raphaël Thalmann, scrutateur, et de son remplaçant M. Pascal Vinard, le bureau fonctionnera exceptionnellement ce soir avec 4 scrutateurs.

La convocation à cette séance a été publiée dans la FO n° 8 du 21 février 2025 page 291 avec l'ordre du jour. Chaque Conseillère et Conseiller général l'a également reçu par courrier. Tous les documents utiles, relatifs à l'ordre du jour, ont été postés sur le cloud.

Il n'y a de remarque ou de question concernant la convocation.

3. Appel nominal

M. Jonas Aebischer, Conseiller communal, arrivera un peu plus tard.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de MM. Jean-Luc Barras, Norbert Haas, Nicolas Schneider, Raphaël Thalmann, Pascal Vinard, ainsi que de Mmes Nicole Andrey et Pierrette Baula.

Absence non excusée : M. Baptiste Esseiva.

41 Conseillères et Conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 22 voix en cas de votation.

M. Stephan Renz rejoint la séance à 19h50, portant le nombre de Conseillères et Conseillers généraux présents à 42.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas de remarque au sujet de l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (41 voix) l'ordre du jour tel que présenté.
--

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (41 voix) le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

6. Election de la présidence du Conseil général pour 2025

Mme Geneviève Nenning donne la parole au groupe « Courtepin Ensemble ».

Mme Regula Hayoz présente Mme Cornelia Rolli Salathe, du groupe « Courtepin Ensemble »

« Bonsoir, chers collègues,

Etant donné que la présentation de notre candidate s'est faite, l'année dernière, de manière fort élégante et complète, je vais être brève dans mes propos.

C'est avec plaisir que nous présentons notre candidate Mme Cornelia Rolli Salathe pour la présidence du Conseil général. C'est une femme d'action. Nous aimerions mentionner son engagement infatigable au sein du Conseil général, que ce soit pour l'élaboration du règlement ou la traduction de différents documents. Elle travaille avec beaucoup d'énergie et de conviction pour le bien de notre commune.

Son esprit d'analyse, d'ouverture, d'initiative et de communications font d'elle une personne appréciée. Sa volonté à vouloir résoudre les problèmes et trouver des compromis constituent une grande force. Nous sommes persuadés qu'elle saura mener à bien sa mission tout au long de cette année, et que nous pourrons compter sur elle pour se mettre au service de notre communauté.

Nous vous remercions de la confiance apportée à notre candidate et de votre soutien.

Courtepin Ensemble »

Il n'y a pas d'autre candidat/te.

Le Conseil général élit par acclamation Mme Cornelia Rolli Salathe en qualité de présidente du Conseil général pour 2025.

Mme Geneviève Nenning félicite Mme Cornelia Rolli Salathe et la remercie chaleureusement pour l'aide fournie durant cette année. Elle lui souhaite bon vent pour cette dernière ligne droite.

M. Jonas Aebischer rejoint la séance à 19h45.

Remerciements de Mme Cornelia Rolli Salathe :

« Chers collègues du Conseil général,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant. Occuper un tel poste comporte toujours un élément abstrait et intangible : le poste est pourvu, mais la personne élue répond-elle aux exigences de la tâche ? Ce n'est qu'à la fin que l'on le sait.

Je suis très consciente de cette responsabilité et j'essaie de répondre au mieux aux exigences. Mon objectif en tant que dernière présidente du Conseil général de cette législature est de faire avancer les projets en cours et de contribuer à une bonne conclusion de la législature. Ainsi, les prochains Conseillers et Conseillères généraux motivés et nouvellement élus, qui prêteront serment dans un an, pourront s'appuyer sur une base solide.

De par ma personnalité, je suis plutôt une joueuse d'équipe et pas forcément une combattante solitaire. J'espère donc que nous pourrons travailler ensemble, que nous aurons une culture de discussion ouverte et bienveillante au sein du Conseil général, mais aussi en collaboration avec le Conseil communal, le secrétariat, le bureau et les chefs de groupe. Je suis à votre disposition !

J'ai pu observer Geneviève pendant un an et j'ai beaucoup appris. Merci beaucoup, Geneviève, pour ces moments et ces discussions partagés. Je vais certainement pouvoir profiter de mes observations et ton expérience.

Un grand merci à vous tous. »

7. Election de la vice-présidence du Conseil général pour 2025

Mme Geneviève Nenning donne la parole au groupe « Pour notre Commune » pour la présentation de sa candidate.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » donne lecture :

« Suite à la proposition des différents groupes de notre Conseil général de respecter le tournus mis en place depuis le début de cette législature, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Valentine Schmutz Julmy, membre très actif au sein de notre groupe. Nous sommes persuadés de ses capacités et de ses compétences afin d'accéder à ce poste. Une fonction très importante en fin de législature qui pourrait nous être très utile lors de la première année de la prochaine législature. Mais je laisse la parole à Valentine afin de se présenter »

Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre commune » se présente :

« Bonsoir tout le monde,

« J'ai 41 ans, je suis mariée, j'ai deux enfants de bientôt 12 ans et 14 ans. J'habite la commune depuis mes 3 ans. J'ai fait un petit écart de déménagement en partant à Pensier. A ce moment-là, ce n'était pas la commune de Courtepin. Mme Carole Plancherel était syndique.

Jusqu'à mon élection au Conseil général, j'étais toujours impliquée dans la commune au niveau culturel. J'ai fait partie du comité d'organisation du Carnaval durant 8 ans, du comité d'organisation du spectacle « Coucou c'est l'heure » en 2013 et du comité d'organisation des giron de musique du Lac en 2019. Actuellement, à côté du Conseil général et des multiples tâches et occupation de la vie, je suis membre de la commission d'école de musique de l'Avenir et co-présidente de l'ensemble vocal « utopie », chœur dans lequel je chante depuis plusieurs années. Je travaille à temps partiel à la Chancellerie d'Etat depuis plus de 10 ans. Mon taux d'occupation est partagé entre le secteur des relations extérieures et le secteur manifestations et protocole du Conseil d'Etat. Mon intérêt pour la politique cantonale et fédérale s'est naturellement renforcé lorsque j'ai commencé à travailler à la Chancellerie et c'est évidemment avec beaucoup de motivation que je me suis lancée avec mes collègues de « Pour notre commune » au Conseil général. Je serais ravie de pouvoir continuer cet apprentissage de la politique communale en apportant mon aide et mes compétences au bureau et en continuant à travailler avec vous toutes et tous en tant que vice-présidente du Conseil général.

Je vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil général élit par acclamation Mme Valentine Schmutz Julmy en qualité de vice-présidente du Conseil général pour 2025.

Mme Geneviève Nenning félicite Mme Valentine Schmutz Julmy et espère qu'elle aura beaucoup de plaisir à accomplir cette tâche très intéressante.

Mme Geneviève Nenning invite le groupe « Pour notre commune » à trouver un/e suppléant/e scrutateur/trice pour la prochaine séance, vu que Mme Valentine Schmutz Julmy ne peut pas occuper deux fonctions au Conseil général.

8. Adoption du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Mme Geneviève Nenning donne la parole au Conseil communal.

M. Mario Wüthrich présente un règlement relativement simple, composé de six articles, sur lequel la commune a une influence limitée. Toutefois, en l'absence d'un règlement communal, il ne sera pas possible d'encaisser les 25 % de la taxe que l'État facture dans les situations où une plus-value est à percevoir.

Ce règlement repose sur le plan d'aménagement et les mesures qui lui sont associées, telles que le classement en zone, les augmentations d'indice, etc. Ces éléments entraînent une hausse de la valeur des parcelles et des constructions, laquelle est taxée au moment de son utilisation. La taxation est réalisée par l'intermédiaire du SeCA, avec l'appui du Service cantonal des contributions. Les communes sont informées des cas où la taxe est perçue et, dès l'adoption d'un règlement communal (qui doit être validé par le Canton), elles peuvent récupérer 25 % de la taxe cantonale.

Ces fonds ne peuvent cependant pas être utilisés librement. Ils doivent être intégrés au bilan communal et affectés exclusivement à des mesures d'aménagement spécifiées dans le règlement. Dès lors que des coûts sont engagés pour des mesures conformes à ce cadre, le montant disponible au bilan peut être mobilisé pour couvrir ces dépenses.

M. Mario Wüthrich propose au Conseil général d'adopter ce règlement, qui représente une opportunité intéressante pour la commune de bénéficier de ces nouvelles recettes. Toutefois, un point mérite d'être souligné : avec l'entrée en vigueur de cette taxe sur la plus-value, l'impôt immobilier appliqué lors de la vente d'un bien sera modifié a posteriori.

Concrètement, si un gain immobilier est réalisé et que le canton applique une taxe sur la plus-value du terrain concerné, le vendeur pourra intégrer ces coûts dans le calcul de son impôt sur le gain immobilier. Il s'agit d'un mécanisme sur lequel la commune n'a que peu d'influence. Par ailleurs, pour les gains perçus récemment, il est possible qu'une partie doive être remboursée en raison de cette disposition cantonale. Cependant, la présence ou l'absence d'un règlement communal n'a aucun impact sur cet aspect.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », demande si une estimation de l'entrée d'argent ou du montant attendu a été prévue.

M. Eric Vonlanthen répond par la négative, expliquant que toutes les parcelles concernées ne sont pas encore identifiées. Certaines zones restent à définir et n'ont pas encore été intégrées dans le PAL (Plan d'aménagement local). Tant que ces zones ne sont pas officiellement adoptées, elles ne sont pas encore entrées en vigueur.

Le Canton ne sait donc pas encore si l'indice de construction ou le zonage évolueront, certaines décisions étant encore en suspens. Bien que certaines décisions finales aient déjà été prises, l'estimation n'a pas été réalisée en fonction des zones actuellement connues. Une fois la décision définitive rendue, le Canton appliquera des critères définis par la loi pour déterminer si un bien-fonds est soumis à la taxe sur la plus-value. Par exemple, si l'indice d'occupation augmente de plus de 50 %, la parcelle devient taxable. Tous les propriétaires concernés recevront alors une notification les informant que leur terrain est soumis à cette taxe.

La taxe sur la plus-value sera prélevée par le Canton dès qu'une intervention sera réalisée sur le bien-fonds, c'est-à-dire lorsque le propriétaire exploitera cette nouvelle plus-value, soit en procédant à un agrandissement, soit en vendant son terrain.

Le Canton applique ces nouvelles dispositions à toutes les décisions définitives relatives aux PAL depuis le 1er janvier 2018. Si une commune adopte un règlement avant le 31 décembre 2025, elle pourra récupérer rétroactivement 25 % de la taxe cantonale perçue depuis le 1er octobre 2023. En revanche, pour les transactions antérieures à cette date, comme la vente d'un terrain en 2022, la commune ne pourra pas prétendre à cette part, bien que le Canton, lui, exigera la taxe auprès du propriétaire. Une fois la taxe appliquée, le calcul de l'impôt immobilier sera réajusté, ce qui pourra entraîner un remboursement partiel de cet impôt par la commune.

Actuellement, il y a deux cas à la commune de Courtepin sujets à la plus-value qui datent d'avant octobre 2023. Ce sont des cas sur lesquels la commune devra faire un remboursement de l'impôt immobilier perçu par la commune.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », demande si des provisions ont été faites dans les plans financiers.

M. Eric Vonlanthen explique qu'aucune provision n'a été prévue dans le plan financier, car ces informations ne sont connues que depuis un ou deux mois. Lors de l'élaboration du plan financier, la commune n'avait pas encore connaissance de ces cas. Désormais, cet élément sera suivi de près en collaboration avec le Canton et le Service des contributions.

On espère qu'il n'y aura pas trop de cas avant 2023. Toutefois, entre octobre 2023 et fin 2025, grâce au règlement, la commune pourra au moins compenser partiellement la perte d'impôt

sur les gains immobiliers en récupérant 25 % de la taxe sur la plus-value. Des exceptions restent possibles, notamment si un terrain est revendu seulement six mois après son acquisition, car l'impôt immobilier est dégressif en fonction du nombre d'années de détention. Par exemple, à partir de six ans, il est fixé à 18 % sur la plus-value, tandis que la commune souhaiterait percevoir 25 % de cette taxe.

À partir de janvier 2026, aucun remboursement ne sera plus nécessaire, mais cette situation ralentira les prévisions de recettes fiscales issues de l'impôt sur les gains immobiliers. En effet, chaque fois qu'une parcelle est soumise à la taxe sur la plus-value, la commune en reçoit une copie.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », demande si une surprise positive pourra avoir lieu pour le budget en 2025 ?

M. Eric Vonlanthen répond par la positive.

Stephan Renz rejoint la séance à 19h50.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre commune », s'excuse de son retard. Il demande si la taxe sur la plus-value sert également à indemniser les propriétaires dont les terrains seraient dézonés, cette indemnisation étant financée à 100 % par le Canton grâce aux 75 % de la taxe qu'il conserve.

M. Mario Wüthrich confirme cette information en partie. Lorsque la commission d'expropriation statuera sur des cas d'expropriation ou de dézonage, les indemnisations seront effectivement prélevées sur ce fonds. Actuellement, environ 100 millions de francs de demandes sont en attente. Certains grands quartiers et lotissements sont concernés, où des propriétaires ne peuvent plus construire comme prévu initialement. Un exemple notable se situe au bord du lac de Gruyère, où une partie des constructions a pu être réalisée, tandis qu'une autre reste bloquée. Ce dossier est toujours en suspens auprès de la commission d'expropriation.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre commune », demande si les indemnités dues aux propriétaires expropriés ou dézonés seront prises en charge par l'État ou si elles seront financées en partie par les 25 % perçus par la commune.

M. Mario Wüthrich ne peut pas répondre avec certitude, mais il est prévu que ces indemnisations soient versées via ce fonds, qui est actuellement presque vide. Si la commune adopte un règlement et perçoit les 25 %, il est possible que l'État décide, en dernier ressort, si la commune devra contribuer. Toutefois, cette question n'est pas spécifiquement réglée dans le règlement.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre commune », s'interroge sur l'intérêt qu'aurait une commune à ne pas percevoir cette taxe ou à adopter un règlement permettant de ne récupérer que 5, 10 ou 15 % au lieu du maximum de 25 %.

M. Eric Vonlanthen répond qu'il n'existe pas d'intérêt particulier à opter pour un taux inférieur, raison pour laquelle il est recommandé de percevoir les 25 %, soit le maximum autorisé pour les communes. À ce jour, aucun exemple de commune ayant choisi un taux réduit n'a été identifié. Le Conseil communal s'est néanmoins interrogé sur les éventuels risques liés à l'application du taux maximal. Comme prévu par la loi, les montants perçus pourront financer des études d'aménagement, des études de planification, ainsi que des honoraires d'ingénieurs. De plus, si la commune doit réaliser un projet nécessitant une expropriation, comme la construction d'un trottoir, ces fonds pourront être utilisés pour couvrir ces frais.

M. Stephan Renz demande ensuite si les 25 % perçus peuvent être affectés non seulement à des investissements, mais aussi à des charges d'exploitation. Il souhaite également savoir si,

en cas de charges, la réserve sera dissoute à hauteur du montant correspondant dans les comptes. Enfin, il interroge sur la possibilité de financer un investissement en une seule fois ou si seuls les amortissements annuels pourront être couverts par ces fonds.

M. Eric Vonlanthen confirme que cela fonctionne de la même manière que les réserves pour l'eau.

Mme Geneviève Nenning donne la parole à M. Daniel Jorio, présidente de la commission financière, pour son préavis :

« Madame la Présidente,
Chers collègues,

Dans sa séance du 19 février 2025, la commission financière a pris acte que la taxe communale de 25 % sera prise sur la taxe globale calculée par le canton. Cela devrait représenter un apport pour le financement d'études, des investissements dans le domaine de l'aménagement, y compris le développement de la mobilité douce. Comme il est impératif que ce règlement soit validé d'ici au 31 décembre 2025 pour bénéficier de l'effet rétro-actif au 1^{er} octobre 2023, sur la taxe perçue par le canton, la commission financière propose au Conseil général d'approuver le règlement tel que présenté. »

Avant de passer au vote, Mme Geneviève Nenning indique que, avec l'arrivée de M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre commune », la majorité passe à 23 voix en cas de vote.

Vote :

Le Conseil général décide à l'unanimité d'adopter le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

9. Communications de la présidence et du bureau du Conseil général

Mme Geneviève Nenning donne les informations suivantes :

Comme indiqué dans la convocation, le rapport relatif au postulat pour le transport des personnes âgées et à mobilité réduite a été posté sur le cloud du Conseil général et que les questions y relatives pourront être posées dans les divers.

Commission financière :

Lors de sa séance du 19 février 2025, MM. Daniel Jorio et Cédric Monney ont été élus respectivement président et vice-président. Félicitations à tous les deux et merci d'avoir accepté cette tâche.

Les membres du Conseil général recevront prochainement le manuel du Conseil général pour consultation avec un délai pour soumettre leurs remarques et propositions. Il est prévu que son contenu soit discuté en séance du Conseil général du mois de mai de cette année.

Les conseillers/ères généraux qui changent de domicile sur le territoire communal sont priés d'en informer le secrétariat du Conseil général. Cela évitera que le courrier soit adressé à une mauvaise adresse.

10. Informations du Conseil communal

M. Martin Moosmann :

M. Martin Moosmann félicite les nouvelles élues à la présidence et à la vice-présidence pour cette dernière année de la législature. Il leur adresse ses vœux de succès et de satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions.

Il informe que tous les postes vacants au sein de la commune sont désormais pourvus, à l'exception de celui de secrétaire du Conseil général. Il encourage ainsi les membres du Conseil général à rechercher et à proposer une personne intéressée et qualifiée pour ce rôle.

Les postes actuellement mis au concours sur le site de la commune concernent le départ à la retraite, en fin d'année, de deux collaboratrices du Service technique. Par ailleurs, un poste sera prochainement ouvert pour anticiper le départ à la retraite, en été 2026, d'un autre collaborateur du même service. Conscient des difficultés de recrutement, le Conseil communal a choisi de publier ces offres suffisamment tôt afin d'assurer une transition optimale.

M. Mario Wüthrich :

M. Mario Wüthrich va donner 2-3 informations générales avant de passer au point 11 « Retour des présidents des commissions ». Il regroupera en un seul point ses communications en tant que conseiller communal et le retour des présidents des commissions.

Santé :

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du home St-François sont presque achevés. Il reste encore quelques détails à finaliser, notamment l'ameublement du rez-de-chaussée pour la cafétéria et la salle à manger. Une fois ces derniers ajustements réalisés, une inauguration sera organisée afin que la population puisse découvrir les nouvelles installations.

Par ailleurs, le Réseau Santé Lac mène actuellement des réflexions et des études pour anticiper les besoins en lits médicalisés à l'horizon 2030-2035, afin de répondre à l'arrivée des baby-boomers. Les projections indiquent une augmentation d'au moins 50 % des besoins actuels. En conséquence, des investissements pour l'agrandissement et la rénovation des homes pourraient figurer dans le plan financier dès l'année prochaine.

Commission Horizon :

La commission Horizon propose diverses activités aux seniors, qui reçoivent tous les six mois un libretto détaillant le programme. Ce libretto est également disponible sur le site internet de la commune.

Pour ce semestre, plusieurs activités sont au programme : des après-midis de jeux organisés régulièrement, ainsi que des sorties d'une demi-journée dans la région, comme la visite d'une culture de riz au Vully. Une excursion d'une journée en car est également prévue, avec pour destination cette année la ville d'Olten. Face à la forte demande, cette sortie sera organisée sur trois jours distincts, accueillant à chaque fois entre 50 et 60 participants. La commune compte environ 900 aînés.

Les jubilaires ne sont pas oubliés. Dès que les aînés ont atteint 70 ans, puis tous les 5 ans suivants, un petit cadeau leur est remis. Un repas est organisé pour les jubilaires souhaitant y participer. Pour les autres, une visite à domicile est possible.

Environnement, énergie et cours d'eau :

La commune de Courtepin fait partie de la nouvelle association intercommunale chargée de l'entretien de la Bibera. Auparavant, la gestion du cours d'eau était répartie en trois tronçons distincts, chacun administré séparément. Depuis un an et demi, une association regroupe désormais la majorité des communes du district du Lac, à l'exception de Misery-Courtion.

L'année dernière, un projet de protection contre les crues a été mené à Ulmiz. Dans ce cadre, le pont traversant la Bibera a été élargi afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau. Ce projet s'accompagne également de mesures de revitalisation et de renaturation de la rivière de part et d'autre du pont.

Retour du président de la commission d'aménagement :

M. Mario Wüthrich a informé à plusieurs reprises le Conseil général que le PAL de Villarepos était en phase finale. Le dossier est désormais entre les mains du SeCA, chargé de rédiger le rapport de synthèse. La commune serait classée en sixième position dans la file d'attente, mais il est difficile d'estimer le délai en mois que cela représente.

Concernant le PAL de Barberêche-Pensier, une nouvelle demande a dû être déposée en raison d'une légère modification du projet de la STEP. Cette adaptation a nécessité une mise à jour du règlement intégré au PAL. En cas de modification du RCU ou du plan d'affectation, une révision du PAL est obligatoire. Celui-ci a récemment été mis à l'enquête.

Le Canton ne traitera pas le dossier de Barberêche-Pensier avant la clôture de la mise à l'enquête publique, afin de prendre en compte d'éventuelles oppositions et de suivre la procédure correspondante. Cette étape devrait durer environ deux à trois mois. Une fois terminée, le Canton pourra reprendre l'instruction du dossier.

Le PAD de la Zone Michel est désormais prêt. Les documents ont été transmis cette semaine au Canton pour un examen préalable. Conscient de l'importance de ce dossier, notamment pour la mise à disposition de places en crèche et en accueil extrascolaire, le Canton a reçu un courrier annexe attirant son attention sur la priorité à accorder à ce projet. Le bâtiment concerné doit être achevé d'ici la fin de l'année 2028.

Par ailleurs, la commune poursuit ses travaux sur quatre PAL : Barberêche-Pensier, Villarepos, Wallenried et Courtepin-Courtaman, qui nécessitent une harmonisation. Ce lundi, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit pour les premiers travaux en vue de cette mise en cohérence. Une étude préliminaire sera menée et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. L'objectif est que, d'ici là, les PAL de Villarepos et Barberêche-Pensier soient bouclés, afin que les travaux d'harmonisation puissent débuter début 2026.

M. Daniel Aeschlimann :

Valtraloc de Courtepin :

Le Service des ponts et chaussées a été rencontré en octobre 2024. Un mandat d'étude complémentaire pour la mise à jour du projet par rapport aux normes actuelles a été confié par le Service des ponts et chaussées au bureau d'étude Metron. Depuis le début de Valtraloc, des lois ont changé et il faut maintenant adapter le projet. Le Service des ponts et chaussées présentera le résultat de son étude au Conseil communal le 13 mars 2025. Les travaux devraient être possibles en 2026, mais il faut attendre la séance du 13 mars pour plus de certitude.

Zones 30 km/h :

École Courtaman : début des travaux en avril 2025

Gare Pensier : début de travaux en avril 2025

Genevres : permis de construire pas reçu, travaux prévisibles septembre 2025

Wallenried : permis de construire pas reçu, travaux prévisibles septembre 2025

Projet de la route de Chandossel :

Cette route sera assainie dans le cadre du projet de raccordement de la STEP de Villarepos à la STAP de Wallenried. Les travaux de réfection seront réalisés simultanément avec la pose de la nouvelle conduite.

Il est rappelé que, avant la mise en service de la nouvelle STEP, les eaux traitées par la STEP de Villarepos seront acheminées vers celle de Pensier afin d'atteindre le seuil de 24'000 équivalents-habitants.

M. Daniel Aeschlimann souligne que l'état d'avancement des projets du Conseil communal est régulièrement mis à jour et mis à disposition sur le cloud du Conseil général.

Mme Marianne Scherrer Brantschen :

Présentation de l'organisation des transports scolaires :

Le fil rouge de cette présentation est les différentes questions et remarques faites par le Conseil général. Des points semblants importants ont également été ajoutés.

Cette présentation sera annexée au procès-verbal de la séance.

Récapitulatif de la rentrée scolaire 2024-2025

Une des remarques faites par le Conseil général est que les horaires des transports a été communiqué beaucoup trop tard aux parents qui avaient reçu les horaires quelques jours avant la rentrée scolaire. La présentation informe du processus quand les horaires sont demandés, quand a lieu la communication avec les TPF. En théorie, tout est mis en place pour que les parents reçoivent les horaires en temps voulu. Cependant, des imprévus peuvent survenir, comme ce fut le cas cette année : quelques jours avant la communication des horaires, une famille nombreuse a emménagé dans la commune avec cinq enfants prenant le bus. Cet afflux a nécessité une réorganisation complète, le bus étant déjà plein. Ce type de situation peut également se produire en cours d'année, mais dans ce cas précis, l'ajustement de dernière minute a entraîné un retard dans l'envoi des horaires aux familles.

Bases légales :

L'organisation des transports est basée sur les lois suivantes :

- La loi fédérale du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV)
- L'ordonnance fédérale du 4 novembre 2009 sur le transport de voyageurs OTV)
- La loi fédérale du 20 mars 2009 sur les entreprises de transport par route (LEnTR)
- La loi cantonale du 5 novembre 2021 sur la mobilité (LMob)
- Le règlement cantonal du 20 décembre 2022 sur la mobilité (RMob)

L'organisation est également régie par :

- Le memorandum pour le déplacement d'élèves du Smo (service de la mobilité). Ce document apporte beaucoup d'informations utiles et concrètes.
- Le guide pratique en soutien aux communes (association des communes fribourgeoises)

Institutions :

Le Conseil communal est également soutenu par le Service de la mobilité pour toute question ou lors de zones grises, ainsi que le Bureau de prévention des accidents qui soutient les communes dans leur tâche.

Concrètement le Bureau de prévention des accidents est mandaté lorsque la commune doit déterminer si un tronçon est dangereux pour les enfants.

Organisation :

Il y a eu un grand changement cette année, car la commune travaille avec les TPF et Wieland, et n'a plus de conducteurs/trices ni bus communaux. A priori, ces changements sont des améliorations, même s'il faut parfois un peu de temps pour que cela soit visible.

Actuellement, les enfants sont transportés avec 4 bus, dont 2 grands bus. Toujours plus d'enfants sont transportés, même si le nombre d'élèves à l'école a diminué, le nombre d'enfants se déplaçant en bus est plutôt en augmentation.

Le transport scolaire mobilise le secrétariat et le Conseil communal tout au long de l'année. Il est essentiel d'anticiper rapidement le budget, de solliciter des offres et de planifier l'organisation des transports dès la rentrée scolaire, avant même de connaître précisément le nombre d'enfants concernés. Le secrétariat scolaire est chargé d'élaborer les horaires, d'attribuer les enfants aux différents bus et de définir les parcours. Désormais, ce travail est facilité grâce au soutien des TPF, experts en la matière. Tout au long de l'année, le secrétariat gère également les réclamations, les questions de discipline et le suivi avec les parents et les enseignants. Il s'occupe aussi de la planification des transports spéciaux, en dehors des trajets réguliers, pour les sorties à la patinoire, les courses d'école, le théâtre, etc.

Répartition des responsabilités :

Pour bien se charger des tâches, il est important de déterminer qui est responsable de quoi.

La commune est responsable de déterminer quel enfant a droit à un transport scolaire gratuit, les horaires, de proposer les arrêts qui sont validés par le Service de la mobilité et sont faits en partenariat avec les TPF, surveiller les enfants aux arrêts de bus. A l'école, ce sont les enseignants qui s'en occupent et c'est de leur responsabilité durant 10 minutes. Si c'est au-delà de 10 minutes, la commune peut les défrayer pour cette tâche. La surveillance des arrêts de bus dans les villages est de la responsabilité des parents.

La sécurité dans les transports est de la responsabilité de la commune et des TPF. Elle devrait aussi être de la responsabilité des parents, car ce sont eux qui assurent l'éducation aux enfants et comment bien se comporter dans le bus.

Ayants droits :

En ce qui concerne les enfants ayant droit au transport scolaire, la commune recherche dans la base légale. Elle détermine si le chemin est dangereux, la distance. Pour l'école primaire, elle est de 2,5 km. Pour le CO, la distance est plus longue. Des enfants étant à mobilité réduite sont également transportés. Les enfants qui sont dans un autre cercle scolaire et fréquentant l'école de Courtepin pour des questions de langue par exemple sont transportés, pour autant que cela soit une décision de l'Inspectorat. Si ce changement de cercle scolaire est fait en raison d'un souhait des parents et que ce changement n'est pas reconnu comme essentiel par l'Inspectorat, le transport est à la charge des parents.

Contraintes :

La commune est liée à beaucoup de contraintes, également en raison des villages de nos communes qui sont géographiquement éloignés. Les enfants de 1H ont 4 ans. Le bricolage est enseigné à l'école de Barberêche et tous les enfants doivent y être transportés. Seuls les petits enfants sont transportés à la piscine, les grands se déplacent à pied.

M. Gilles Michaud, du groupe « Pluriel-Plural » demande ce qui se passe si un enfant est oublié, car il constate que le contrôle des présences ajouterait du temps.

Mme Marianne Scherrer Brantschen répond que cela arrive qu'un enfant n'est pas présent au moment du départ. Il a été discuté de cette possibilité de contrôler les enfants. Dans le slide suivant, il est expliqué pourquoi cette solution n'a pas été privilégiée. Des moyens de surveillance ont été mis en place : les grands (7-8 H : 11-13 ans) regardent que les petits (1-2H : 4-6 ans) soient présents. C'est un système qui marche plutôt bien. Les grands annoncent si un petit manque. Le conducteur attend 5 minutes, puis effectivement il y a le départ. Comme déjà dit, les enseignants surveillent pendant 10 minutes. Au-delà de ces 10 minutes, il y a toujours des adultes qui sont présents sur le site de l'école. Les enfants sont pris en charge. Le secrétariat scolaire est ouvert au-delà du départ des bus pour avertir les parents si besoin.

Lors des départs des villages, les enfants sont sous la responsabilité des parents qui devraient annoncer si les enfants ont loupé le bus.

M. Gilles Michaud, du groupe « Pluriel-Plural » demande confirmation que la responsabilité est mise sur un élève plus grand.

Mme Marianne Scherrer Brantschen rappelle que le personnel enseignant surveille durant 10 minutes et qu'il y a le soutien des grands. Cela fonctionne bien et cela responsabilise les grands qui en sont fiers. Les grands qui ne souhaitent pas cette tâche sont exemptés.

Analyse des tournées :

Les élèves dont le trajet est plus matinal bénéficient d'une pause plus longue à midi, tandis que d'autres, ayant un long trajet, disposent d'une pause plus courte. Une pause de 40 minutes à midi reste limitée, ce qui complique l'organisation et empêche un contrôle systématique des présences à chaque départ de bus. Il est donc nécessaire de trouver un autre moyen de garantir que tous les enfants sont bien à bord.

L'optimisation des temps de pause et des trajets longs constitue un véritable défi à relever.

Bus scolaires :

Le nombre de places et d'arrêts par bus sont présentés. L'idée est d'améliorer le bus qui a le trajet le plus long.

Particularité 1-2H (4-6 ans)

Les élèves de 1H-2H sont encore jeunes et facilement distraits. L'objectif est donc de les accompagner afin que le processus se déroule sereinement et sans stress. Une attention particulière est portée à leur formation dès la rentrée scolaire.

Pour faciliter leur repérage, les bus ont été nommés avec des personnages, une initiative mise en place par les enseignants. Ces derniers ont également instauré un système de binômes entre les plus grands et les plus petits pour assurer une meilleure prise en charge.

Bien que tout soit organisé pour minimiser les oublis, il arrive qu'un enfant manque son bus, non pas en début d'année, mais plutôt plus tard, lorsqu'il se sent plus à l'aise et préfère parfois prolonger son jeu à la place de jeux. Cela fait partie de son apprentissage. Pour cette raison, le secrétariat reste disponible pour informer les parents en cas d'absence dans le bus.

Les enseignants assurent une surveillance durant les 10 premières minutes après la sortie de classe. De plus, le travailleur social en milieu scolaire effectue régulièrement des visites pour observer la situation et échanger avec les enfants ainsi que les conducteurs de bus.

Les conducteurs ont des listes d'enfants, mais ne font pas l'appel à chaque trajet.

Gestion de la discipline :

Une charte est éditée et mise à jour régulièrement par le Conseil des parents, le travailleur social ou le secrétariat. Cette charte est signée par tous les enfants de l'école. Dans cette charte, il est mentionné qu'en cas d'abus répétés ou d'erreurs graves, on autorise l'exclusion d'un enfant jusqu'à 10 jours. Ce n'est pas la solution privilégiée, car cela peut engendrer beaucoup d'autres problèmes. On préfère privilégier la discussion et la prévention. Le travailleur social est impliqué. Il est arrivé que de l'aide soit demandée à la brigade des mineurs pour venir discuter avec les enfants du bus. L'effet de groupe est intense, raison pour laquelle il faut travailler là-dessus.

Les 5 piliers pour la gestion de la discipline sont très importants :

Le conducteur est la personne qui est en contact tous les jours avec les enfants. Son rôle principal est de conduire le bus d'un point A à un point B dans de bonnes conditions, pour que les enfants arrivent à bon port en bonne santé. S'il a des remarques à faire, il les fait au travailleur social ou au secrétariat. Le travailleur social rend des comptes pour que les situations soient suivies.

Le secrétariat maintient un dialogue avec les conducteurs et avec les parents. On compte également sur les parents pour un retour sur les choses qui pourraient ne pas bien se passer. On compte sur leur présence et sur l'encadrement des enfants. Cette année, le bus de prévention des TPF était présent pour informer les enfants.

Des nouvelles idées sont toujours recherchées pour améliorer la discipline et le processus.

Gestion des réclamations :

Dans la gestion des réclamations des parents, il est souhaité d'améliorer le délai pour répondre. Il est remarqué que, si la réponse n'est pas très rapide, les parents ne se sentent pas écoutés. Parfois, la solution n'est pas disponible rapidement, mais cela tient le Conseil communal à cœur de répondre dans les meilleurs délais.

Mesures à entreprendre :

Communiquer les horaires dans les bons délais.

Analyser la possibilité que les grands enfants de Pensier et éventuellement de Barberêche puissent être transportés en train.

La possibilité de mettre des petits bus, afin que cela soit moins bruyant et les trajets plus rapides.

Ce sont des points qui sont analysés en réflexion, mais qui ne seront pas forcément mis en place.

L'idée est toujours d'éviter que les enfants passent trop de temps dans les transports.

Il est aussi prévu d'améliorer la communication et de rencontrer les conducteurs régulièrement.

Il est souhaité de mettre en place des procédures claires pour tout le monde, y compris les parents. Par exemple, ce qui se passe lorsqu'un enfant loupe le bus.

M. Daniel Werro, du groupe « Entente bourgeoise », remercie Mme Marianne Scherrer Brantschen pour sa présentation très détaillée et complète. Il soulève toutefois une question concernant l'impact environnemental : est-il réellement nécessaire de laisser un bus tourner pendant 20 minutes afin de chauffer l'habitacle ? Il s'agit du seul point négatif relevé.

Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre commune », félicite également pour cette présentation. Elle demande si c'est le même conducteur pour le bus allant de Barberêche-Pensier ou s'il y a un roulement entre les conducteurs.

Mme Marianne Scherrer Brantschen transmet la parole à Mme Chantal Perroud, secrétaire scolaire en charge de l'organisation des transports scolaires, et indique que les remerciements pour la qualité de la présentation lui reviennent.

Mme Chantal Perroud explique que l'objectif est d'avoir des conducteurs attitrés pour assurer une meilleure stabilité. En début d'année, les TPF n'avaient pas encore réussi à recruter tout le personnel nécessaire, ce qui a conduit à l'intervention de conducteurs auxiliaires pour effectuer les trajets. Cependant, à partir de la fin de cette semaine, trois conducteurs fixes des TPF seront en poste.

11. Retour des présidents des commissions

Mme Geneviève Nenning rappelle que M. Mario Wüthrich a donné les informations concernant la commission d'aménagement dans le point précédent, ainsi que pour la commission Horizon.

Mme Gilda Bello - Commission culture et loisirs :

Le spectacle de Jeremy Crausaz a été un succès, 150 personnes ont assisté au spectacle et l'artiste remercie la commune pour l'accueil et a toujours autant de plaisir à venir à Courtepin.

La journée jeux du 8 mars 2025 n'a pas été un grand succès et peu de monde est venu. Les personnes présentes ont malgré tout aimé cette offre qui sera renouvelée.

Au cours du mois de mai, la commune participera à l'événement « Courtepin bouge ». Des informations complémentaires seront communiquées la semaine prochaine. Durant tout le mois, les sociétés locales, l'école ainsi que les citoyennes et citoyens auront la possibilité de s'inscrire via un code QR afin de cumuler des points en étant actifs. Par exemple, faire ses courses à pied contribuera à augmenter le score de la commune. Il sera intéressant de voir où Courtepin se positionnera parmi les autres communes participantes.

Le 16 mai 2025, le spectacle Bergamote aura lieu à Festisport. La billetterie est déjà ouverte.

Une invitation a été envoyée aux 350 nouveaux arrivants en 2024 avec une réception qui aura lieu le 2 mai 2025.

Un marché des artisans aura lieu le samedi 7 juin. Une séance d'information sera donnée aux participants une fois les inscriptions terminées le 30 mars 2025. Il y a déjà beaucoup d'artisans inscrits.

Mme Marianne Scherrer Brantschen :

Commission de naturalisation :

Il y a un bon contact avec la commission de naturalisation par le biais de son président. Pour les détails concernant le nombre de dossiers traités, les informations seront indiquées dans le rapport de gestion.

Conseil des parents :

Le Conseil des parents à accueilli deux nouveaux membres suite à des départs. Les membres du Conseil des parents sont actifs dans de nombreuses activités :

Lors de la journée internationale à pied à l'école, le Conseil des parents organise une manifestation qui a pour but de promouvoir la formation de ligne de pedibus.

Lors de la St-Nicolas, le Conseil des parents organise des paquets de friandises destinés aux enfants de la 5-8H. Le 1^{er} cycle est gâté par le St-Nicolas.

Afin de rendre visible le travail des agriculteurs de notre région, le Conseil des parents organise une dégustation de lait de vache. En 2024, il y avait également du fromage en dégustation.

Pour soutenir les familles dans l'acquisition du matériel et des habits scolaires, le Conseil des parents est présent deux fois par année pour un marché gratuit. Cela consiste dans l'échange et le don d'habits (pour la gym, pour le ski, de vestes...) ainsi que des plumiers, des chaussons, sacs à dos. L'édition 2024 était une 3^{ème} expérience et elle a connu un vif succès.

Fit4future : un membre du Conseil des parents et 2 enseignants sont personnes de contact auprès de fit4futur : des journées de skis les mercredis après-midi avaient été proposées gratuitement aux enfants en 2024. Fit4future propose des activités aux enseignants.

Afin de marquer symboliquement la fin de l'école primaire, le Conseil des parents met en place un concours de dessin dont le dessin du lauréat illustrera le diplôme des 8H.

Le Conseil des parents organise une collation lors du dernier jour d'école. Le défi est que chaque enfant (y compris ceux qui souffrent d'allergie) puisse recevoir un goûter.

Le Conseil des parents a été présent lors des réunions des futurs 1H pour se présenter et expliquer ses activités et aussi pour parler du pédibus.

Les membres du Conseil des parents sont le moteur de l'action Coup de Balai : c'est un grand événement qui demande une bonne collaboration entre l'école, le Conseil des parents et l'édilité.

La présidente et le vice-président du Conseil des parents ont participé à la rencontre des Conseils de parents de commune du canton de Fribourg. Ces échanges ont montré les défis que beaucoup de commune rencontrent dans la place que le Conseil des parents peut avoir. Il en ressorti qu'à Courtepin, le Conseil des parents a trouvé son rôle.

Subvention communale crèche et AES :

Mme Marianne Scherrer Brantschen souhaite revenir sur la séance du 11 décembre 2024, lors de laquelle le Conseil général avait voté une augmentation du budget pour subventionner les parents qui ont un enfant à la crèche ou chez une maman de jour.

Le Conseil communal retravaillera la table des subventions après un certain temps d'observation de la version actuelle de la table, pour étudier si elle apporte un soutien ou pas aux parents. Si nécessaire, les modifications seront effectuées et seront basées sur une expérience concrète et récente. La table sera prête d'ici mai-juin pour l'établissement du budget 2026.

M. Daniel Jorio, président, donne un retour pour la Commission financière :

Les activités de la commission financière pour 2024 : les 7 membres de la commission financière ont eu 5 séances pendant l'année 2024 et à chaque fois M. Eric Vonlanthen et Mme Béatrice Schranz ont donné aux membres de la commission des informations extrêmement précises et complètes sur tous les sujets abordés.

Les compétences, d'après la loi sur les communes, sont assez larges au niveau des thèmes qui sont abordés par la Commission financière : il y a les préavis sur le budget destiné au Conseil général, également sur le plan financier, la commission examine les propositions de dépenses qui font l'objet d'une décision spéciale, comme par exemple des dépenses qui ne peuvent pas être couvertes sur un seul exercice, et celles non prévues au budget. Elle émet des propositions de désignation de l'organe de révision, donc cela n'a pas été nécessaire en 2024, mais l'année précédente. Elle prend position sur le rapport de l'organe de révision. Elle émet un préavis à propos des modifications des taux d'imposition qui sont proposés par le Conseil communal. Sur la portée des préavis, ceux-ci se basent sur l'engagement financier, ainsi que sur les conséquences financières sur les indicateurs financiers, par exemple le taux d'endettement à long terme, que la Commission doit pouvoir se prononcer.

Fin 2024, il y a eu un changement de présidence. M. Stephan Renz a mis un terme à ses activités à la Commission financière après 14 ans de présence et de présidence à la commission. Pendant ces 14 années, M. Stephan Renz a apporté son œil averti sur tous les thèmes discutés avec beaucoup de force et de conviction. Les membres de la Commission financière remercient M. Stephan Renz pour son engagement durant toutes ces années.

12. Divers

Mme Geneviève Nenning donne la parole à Mme Carole Plancherel.

Question du groupe « Le Centre »

30km/heure et mise en séparatif à Pensier et Barberêche : état de situation ?

Sachant qu'en 2012, le PGEE et le plan directeur des circulations étaient aboutis dans l'ancienne commune de Barberêche, et sachant que des panneaux 30km à l'heure ont été posés à Petit-Vivy et Grand-Vivy -sans avertissement préalable d'ailleurs auprès des riverains concernés par leur pose sur leur terrain (!)-, le Centre/die Mitte pose les questions suivantes :

- Quand est prévue la pose des panneaux 30km/heure à Barberêche et Pensier ? Cela fait près de 13 ans que les habitantes et habitants attendent alors que certaines zones de Pensier se développent, qu'un nombre important d'enfants circule, et qu'une école a ouvert ses portes à St-Dominique. Il devient urgent de prendre des mesures.

M. Daniel Aeschlimann répond que le village de Barberêche n'aura pas de zone limitée à 30 km/h et que cela n'a jamais été en discussion. Selon les mesures de vitesse effectuées, le village de Barberêche n'est pas candidat à une zone 30. Pour le village de Pensier, M. Daniel Aeschlimann a répondu plus tôt dans la séance, la zone 30 sera mise en place début avril.

- Est-ce que le Conseil communal envisage d'informer les riverains avant la pose des panneaux sur leur terrain ?

M. Daniel Aeschlimann répond que 3 zones 30 ont été faites : à Grimoine, Grand Vivy et Petit Vivy. Ces 3 zones ont été publiées dans la Feuille officielle, sans remarque ou opposition de la part des citoyennes et citoyens. Les panneaux ont été posés tels que cela était prévu dans la Feuille officielle.

- Quand la mise en séparatif est-elle prévue à Pensier ? Là aussi, le PGEE achevé, les finances communales bonnes, quelle est la raison d'une si grande lenteur ?

M. Daniel Aeschlimann répond que la mise en œuvre du projet est plus complexe qu'il n'y paraît. Bien que le crédit ait été voté par le Conseil général, cela ne signifie pas que les travaux peuvent débuter immédiatement. Actuellement, le projet est en phase de finalisation, notamment en ce qui concerne les conventions avec les riverains, car certains tronçons nécessitent l'acquisition de terrains. Initialement, un trottoir devait être aménagé du côté gauche, mais sur recommandation du Canton, il a été décidé de le réaliser à droite, ce qui a entraîné des modifications du projet. Les travaux devraient débuter au début de l'année 2026.

Il assure également que le secteur de Pensier n'est pas oublié. La route, en particulier la montée vers le Hobel, est dans un état préoccupant et des mesures sont en cours pour y remédier.

Mme Carole Plancherel explique que des habitants ont demandé pourquoi il n'y a pas de zone 30 à Barberêche. Effectivement, cela a été publié dans la Feuille officielle, mais cela n'empêche pas, vu qu'on pose un panneau sur le terrain privé, d'informer le propriétaire.

La parole est donnée à Mme Valentine Schmutz Julmy.

Question du groupe « Pour notre commune »

Accès aux parkings de l'école et de Festisport

Selon nos informations, il est prévu qu'une barrière soit abaissée peu avant l'arrivée au nouveau parking de l'école (par le Chemin des Ecoles, Courtaman) et ainsi d'en restreindre l'accès durant les heures de cours. Pour stationner, les enseignant.es devront probablement payer un badge d'accès. En revanche, en dehors des heures scolaires, cette barrière resterait levée afin de garantir l'accessibilité de l'école en tant que lieu public (séances parents-enseignant.es, accès à la salle de gym pour les sociétés locales, etc...). Cette situation soulève une interrogation quant à l'équité de cette mesure.

Nous pouvons comprendre la décision de faire payer les enseignant.es pour le parking. Toutefois, ce n'est pas normal de faire payer alors que l'accès devient gratuit après le temps de travail. De plus, si les enseignant.es voient leurs conditions de stationnement changer, qu'en est-il des autres employé.es de la commune ?

Concernant l'accès spécifique à ce parking, l'interdiction de circuler se trouvant au début du Chemin des Ecoles fonctionne plutôt bien aux heures précisées. C'est plutôt après les heures de restriction que les problèmes de nuisance commencent. Ainsi, afin de ne pas instaurer une inégalité parmi les utilisateur.ices de ce parking et pour diminuer les incivilités, si c'est le souhait du Conseil communal, l'accès au parking devrait être retreint (barrière baissée) et payant pour tout le monde et tout le temps.

Dans une vision plus large, nous pensons que le parking de l'école devrait être complémentaire à celui de Festisport. Les deux parkings doivent pouvoir être utilisés afin de garantir un nombre suffisant de places de parc pour les événements organisés à Festisport et ce, exactement aux mêmes conditions (payant et surveillé ou gratuit et libre d'accès). Pour autant, le chemin d'accès à pied entre les parkings de l'école et de Festisport doit être praticable et suffisamment éclairé.

Au vu de ce qui précède, nos questions au Conseil communal sont les suivantes :

1. Un règlement d'utilisation du nouveau parking de l'école avec tarifs, horaires et entrée en vigueur est-il déjà rédigé ?

M. Daniel Aeschlimann répond que le concept de stationnement pour l'école est en phase de finalisation au Conseil communal.

2. Les employé.es communaux se rendant au travail en voiture devront-ils aussi payer pour leur place de parc ? Si non, pourquoi cette différence de traitement ?

M. Daniel Aeschlimann rappelle que le personnel enseignant n'est pas employé par la commune, mais par l'Etat. Il n'est pas prévu que le personnel communal paie le parking.

3. Lors du CG du 27 septembre 2023, le groupe Entente Bourgeoise a déposé une question « Places de parking à Courtepin » [...] Est-ce que le Conseil communal peut maintenant développer un concept "Création et gestion des places de parking" à Courtepin ? Qu'en est-il ?

Le concept de stationnement au niveau communal est en phase de finalisation avec pose d'horodateurs avec règlement comprenant les tarifs et les horaires. Cela va en parallèle avec le point 1.

Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre commune » demande si le parking de l'école libre d'accès et gratuit après les heures scolaires.

M. Daniel Aeschlimann ne se souvient pas des dispositions exactes du règlement concernant le parking et ne peut pas préciser s'il sera ouvert ou fermé.

Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre commune » rappelle qu'il y avait auparavant un parking libre d'accès pour les personnes fréquentant la salle de gym.

M. Daniel Aeschlimann confirme et explique que le parking du bas est toujours disponible pour ces personnes. Lorsque les riverains avaient accepté la création du nouveau parking ils avaient demandé qu'il ne soit pas libre d'accès pour tout le monde, car ils craignaient que des jeunes fassent des essais de voiture le week-end et le soir sur le parking. Les barrières ont été posées récemment et il manque encore des accès pour tout le personnel enseignant. Actuellement, la barrière est ouverte 24 heures sur 24, mais elles seront probablement fermées par la suite.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » constate que la commune a un parking de près d'un million de francs qui sera très peu utilisé et pas complémentaire à celui de Festisport. Un enseignant qui ne veut pas payer les frais pourra parquer gratuitement à Festisport et marcher jusqu'à l'école. M. Philippe Stöhr demande si le parking de Festisport sera aussi muni d'un horodateur.

M. Daniel Aeschlimann rappelle sa réponse précédente : le concept de stationnement est en finalisation sur le secteur communal. Le parking de Festisport sera intégré dans ce concept.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre », demande au Conseil communal, au nom de sa deuxième casquette qui est celle de présidente de paroisse, d'avertir les parents de ne plus parquer, ou le moins possible, devant les places de l'église, car souvent les parents parquent de manière à empêcher soit le locataire de la cure, soit Monsieur l'Abbé, de sortir.

Mme Marianne Scherrer Brantschen répond que cette information est faite régulièrement et explique que les parents sont très indisciplinés.

M. Régis Mettraux, du groupe « Le Centre », estime que la luminosité de la barrière est très choquante lorsqu'on se promène le soir ou la nuit, on croirait voir un sapin de Noël en face de soi. Il demande s'il est possible de réduire cette luminosité.

M. Daniel Aeschlimann prend note de cette remarque.

Mme Geneviève Nenning donne la parole à Mme Carole Plancherel.

Question du groupe « Le Centre »

Plan d'action en cas de coupure de l'eau potable

La Commune informe régulièrement, sur son site et dans le bulletin communal, sur la qualité de l'eau dans la commune via le bulletin communal.

Cette information est vraisemblablement complète et conforme à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) qui indique que « quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Selon cette ordonnance, la Commune doit également disposer d'un plan d'action en cas de coupure d'eau. Dispose-t-elle d'un tel plan d'action ? Si oui, quelles mesures sont-elles prises par la commune dans ce cas, et notamment au niveau de la communication envers les habitants et habitantes ?

M. Martin Moosmann répond que si ce cas de figure est noté dans une ordonnance fédérale et que la commune n'avait rien fait, il y aurait eu des conséquences. Le plan d'action existe, mais ne sera pas transmis, car il fait partie d'une annexe confidentielle du plan des infrastructures eau potable. C'est le gestionnaire du réseau SINEF qui va prendre des mesures avec l'Etat.

On parle d'une crise de l'alimentation en eau, on ne parle pas d'une petite conduite qui casse et ce qui peut arriver. Celui qui répare essaie d'avoir un temps de coupure le plus court possible. En cas de coupure, un flyer est distribué parfois par SINEF, parfois par la commune. Ce qui est cependant encore en travail, c'est une action en cas de pollution du réseau. Ce sont les points de chloration à définir. Il y a eu une séance avant-hier à ce sujet. Les bons points pour injecter le chlore sont actuellement à l'étude.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre », ne savait pas qu'il s'agit d'une information confidentielle. Dans l'enquête de la FRC qui a été publiée sur leur site et qui est passée à la radio, il y a environ 200 communes qui ont répondu à des questions et cela n'avait pas l'air très confidentiel. Mme Carole Plancherel revient sur un épisode qui s'est passé à Pensier et lors duquel heureusement qu'il y avait Facebook, car c'est par ce biais que les habitants/tes ont appris qu'il y avait une coupure d'eau à cause d'une conduite cassée, sur une réparation non prévue. Dans ce cas, les flyers n'ont pas fonctionné. Cette question est posée pour ce genre de cas non prévu. Une information sur le site internet ou sur Facebook serait positive.

M. Martin Moosmann explique que la conduite à Pensier était celle du CEFREN, ce n'était pas une conduite de la commune.

Question relative au rapport du postulat no 1 concernant la commission enfance et jeunesse :

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre », n'a pas de remarque ou question, car elle laisse le groupe partenaire poser les questions, par le biais de Mme Regula Hayoz.

Question de Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » :

« Chers Mesdames et Messieurs du Conseil Communal,

Merci beaucoup pour le rapport détaillé sur le postulat n° 1 intergroupes concernant la mise sur pied d'une commission pour Enfance et Jeunesse.

Le rapport de 8 pages montre très bien combien de ressources, d'activités et d'offres la commune propose aux enfants et combien aux jeunes.

Comme le résume à juste titre le rapport, il y a nettement plus d'offres pour les enfants que pour les adolescents et les jeunes adultes, pour lesquels les trois piliers de l'animation jeunesse (Education, participation, promouvoir un cadre de vie épanouissant) sont particulièrement importants selon le plan d'action cantonal « Je participe ! ». Dans la commune de Courtepin, les infrastructures (terrains de basket) et les Midnightgames sont les activités les plus visibles dans le domaine de l'animation spécifique / vie épanouissante pour les jeunes.

Le rapport mentionne l'association REPER comme possibilité pour l'avenir. Nous souhaitons poser quelques questions au conseil communal à ce sujet :

Estimez-vous qu'il est nécessaire de mettre en place un travail social pour les jeunes dans la commune ? Quels avantages un travail social pour les jeunes pourrait-il apporter ? Quels problèmes actuels pourraient éventuellement être prévenus par un travail social pour la jeunesse actif ? Existe-t-il d'autres fournisseurs de travail social pour les jeunes que REPER pour les communes ?

Le rapport indique que le conseil communal examine actuellement la possibilité de mandater l'association REPER de mettre en place une intervention de travail social de rue dans la commune. Nous souhaitons poser quelques questions au conseil communal à ce sujet

Quels sont les résultats de votre examen ? Quelle serait la régularité de ces interventions de travail social de rue ? Dans quelle mesure les interventions ponctuelles sont-elles prometteuses par rapport aux interventions régulières ? Existe-t-il des chiffres à ce sujet dans d'autres communes ou chez REPER ?

Enfin, le plan d'action « Je participe ! » susmentionné décrit des actions cantonales entre 2018 et 2021, mais mentionne un horizon temporel de 2030 comme objectif de mise en oeuvre. Nous aimerions ici motiver et soutenir le conseil communal à poursuivre l'idée formulée dans le rapport de réfléchir à un agrandissement de la commission Culture et Loisirs. Les enfants et les jeunes sont notre avenir - et les jeunes en particulier ont besoin d'espaces et de soutien en dehors du foyer familial pour s'épanouir et se développer. Nous serions très heureux, en tant que commune, de pouvoir accompagner les jeunes dans ce sens.

Merci beaucoup pour votre travail ! »

Mme Marianne Scherrer Brantschen répond que le Conseil communal répondra lors de la prochaine séance.

Intervention de Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » au sujet du postulat no 2 sur la mobilité douce et piste cyclable :

« Le groupe Courtepin ensemble a lu avec intérêt le rapport sur le postulat no 2 sur la mobilité douce et piste cyclable et en remercie le Conseil communal.

Nous y lisons que le Conseil communal accorde une grande importance à la planification des transports et, par conséquent, à la mobilité douce dans le nouveau plan directeur local. Nous saluons vivement cette position.

La mise en œuvre d'une piste/bande cyclable de Morat à Fribourg sera plus difficile. L'agglomération et le canton de Fribourg ont leur mot à dire. Non seulement ils ont leur mot à dire, mais la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) détermine le rythme et les projets.

Le canton de Fribourg a présenté en 2018 (il y a sept ans) un plan sectoriel pour le vélo. Là, sur les fiches 164/165, le tronçon Fribourg - Granges Paccot - Courtepin est indiqué comme priorité 1. Priorité 1 et rien n'a été fait depuis 7 ans, même pas pendant la rénovation du revêtement à Pensier.

Nous serions très heureux que le Conseil communal fasse davantage pression sur la DIME et demande pourquoi ce tronçon Fribourg - Morat n'a toujours pas été rendu plus sûr pour les cyclistes.

Un grand merci. »

Il n'y a pas d'autre question au sujet des deux rapports des postulats.

M. Cédric Monney, du groupe « Pluriel-Plural », remercie Mme Geneviève Nenning au nom du Conseil général pour cette année de présidence, pour tout le travail effectué et pour son engagement. Elle est applaudie par les membres du Conseil général.

Mme Geneviève Nenning souhaite partager avec le Conseil général quelques réflexions sur le chemin parcouru pendant cette année de présidence :

« Chers collègues du Conseil général,
Chers collègues du Conseil communal,

Je tiens à relever les efforts de chacun pour améliorer nos échanges. Nous avons su dépasser certaines tensions pour favoriser des discussions plus apaisées et plus productives. Grâce à cet esprit de collaboration, nos projets communaux ont progressé de manière témoignant de notre capacité à travailler ensemble pour concrétiser des avancées tangibles.

L'un des exemples les plus marquants est sans doute l'adoption d'un règlement unifié pour l'évacuation des eaux sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet a finalement abouti grâce à une volonté commune de trouver une solution efficace pour tous.

Ces avancées doivent nous inspirer pour la suite. Nous devons retenir les acquis de cette année et travailler dans le respect des compétences de chacun. La qualité de nos débats, la collaboration entre nos institutions et l'implication de chacun sont les clés d'un développement harmonieux.

Tout au long de cette année, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie communale. Ces échanges ont été riches, instructifs et parfois animés. Il me semble important de souligner que, malgré nos différences de point de vue, nous avons tous œuvré avec un objectif commun : le bien de notre commune et de ses habitants.

Dans cette perspective, je voudrais insister sur une valeur essentielle : la transparence et la franchise dans les échanges. La collaboration entre le Conseil général et le Conseil communal s'est renforcée grâce à un dialogue plus ouvert, plus direct et fondé sur la confiance mutuelle. C'est un progrès notable qu'il nous faut préserver et encourager.

J'aimerais également rappeler un principe fondamental : le débat démocratique est une richesse, mais il doit rester un espace de respect et d'écoute. Si nous voulons bâtir ensemble un avenir harmonieux pour notre commune, nous devons privilégier l'échange constructif, la recherche de solutions et l'intérêt collectif avant tout.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à ces avancées. Votre engagement, votre écoute et votre volonté de faire avancer les choses sont précieux.

Un merci tout spécial à Anne qui assume ad interim la fonction de secrétaire du Conseil général et qui, je dois l'avouer, connaît parfaitement les rouages de cette administration. »

Le groupe « Entente bourgeoise » se chargera du service de l'apéritif qui va suivre. Les auditrices et auditeurs au fond de la salle sont invités à se joindre au Conseil général pour l'apéritif.

La séance est levée à 21h30.

Pour le Conseil général

La Présidente :

Geneviève Nenning

La Secrétaire :

Anne Rochat

Annexe : présentation transports scolaires